



MODALITES DE REMISE DU MATERIEL

Le vendredi

Matin : appeler en mairie pour savoir si il y a des sorties de matériel
Après-midi avant 17 H : prendre la clé avec les demandes
Distribution de 18 H à 18 H 30 – prévoir un délai supplémentaire, ½ H n'étant pas toujours suffisant

Le lundi

Retour du matériel : de 18 H à 18 H 30. L'encaissement du matériel doit se faire au retour du matériel. Rendre le chèque de caution

Après la distribution laisser sur le bureau du comité les demandes avec le règlement dans une enveloppe. Déposer la clé dans la boîte aux lettres de la « Mairie ». Cette boîte aux lettres est située sur la façade de la mairie coté place.

En cas d'impossibilité de tenir la permanence, vous voudrez bien trouver vous-mêmes votre remplaçant. Et en informer la mairie (Mme PICHOT ou Mme BUISSON)